

**NAC Espèces domestiques – PENSION/GARDE à MON DOMICILE**

**Règlement financier :**

- toute prestation, d'un montant total inférieur à 166,00 €, doit être réglée à la signature du contrat.
- Pour les prestations supérieures à 166,00 euros : acompte de 30% à la signature du contrat et des CGS. Restant dû à régler lors de la première VAD
- Jours fériés et dimanches : supplément de 50% du montant initial pour les prestations à la journée



**Précision sur les espèces considérées « domestiques » par la DDPP :**

- Cochon d'Inde, Gerbilles, Hamsters, Lapins,
- Certains oiseaux : Perroquets, Grandes perruches, Petites perruches, Canaris, Estrilidés, Colombidés.

**Éléments fournis par le « propriétaire » de l'animal (l'animal est amené à mon domicile par vos moyens)**

- cage, espace de vie
- litière, copeaux
- nourriture
- jouets éventuels

**Prestations fournies par CCN 26 :**

- entretien des espaces de vies
- changement/approvisionnement en nourriture et eau
- promenades dans une pièce fermée ou jardin selon la météo et sous surveillance (les petits mammifères, lapins, etc, s'ankylosent rapidement)
- soins, autres que les injections

TARIFS A LA JOURNEE – PAR TRANCHE DE 24H, à compter de l'heure d'arrivée <i>Toute tranche de 24h débutée d'à minima 12heures, est dûe.</i>	FORFAIT 7 JOURS CONSECUTIFS	Par NAC supplémentaire et par 24h
POUR 2 NACs	POUR 2 NACs	
9,00 €	60,00 €	2,50 €

Les animaux doivent avoir être vermifugés et traités contre les parasites, minimum 2 semaines avant le début de la prestation. Je visite plusieurs animaux par jour, merci pour leur bien-être de limiter les contagions.

Merci de bien prendre connaissance des CGS et de les signer.